



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 99, 2^e RUE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **16 mai 2022 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 230-2022 ci-après.

Nature et effets:

La construction projetée du bâtiment complémentaire isolé (garage privé) dans la cour avant est non conforme puisque la réglementation municipale ne l'autorise qu'en cours latérales et arrière. L'implantation du bâtiment complémentaire isolé serait à l'extérieur de la marge de recul avant, soit à plus de 8 mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 047 du cadastre du Québec, portant le numéro civique 99, 2^e Rue, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-SEPTIÈME jour du mois d'AVRIL
deux mille vingt-deux.**

Directeur général et greffier-trésorier

M. Pascal Blais